

Conditions générales de vente

Plast'N Bio

V2 du 01-09-2023



80 Bis Rue du Général Allix 89100 SENS

SASU au capital de 50 000€ –

SIRET N° : 523 145 142 00031-RCS SENS-

Plast n bio organisme de formation

Numéro déclaration d'activité 27890139989

I – PRÉSENTATION

Plast'N Bio accompagne les industriels au travers de prestations de conseils opérationnels en industrialisation 4.0, de l'aide au recrutement de techniciens en plasturgie, outilleurs, qualificateurs, techniciens d'essai et d'accompagnement en production par nos techniciens de transition.

II - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de Plast'N Bio relatives à des commandes passées auprès de Plast'N Bio par tout Client professionnel ou personnel (ci-après « le Client »). Toute commande, réservation ou inscription implique par sa signature, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, ce dernier se portant le cas échéant également fort de leur respect par ses salariés, agents et assimilés. Toutes conditions contraires et notamment toutes conditions générales ou particulières opposées par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Plast'N Bio, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Plast'N Bio ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

III - INFORMATION PRÉALABLE

Le Client recevra, préalablement à toute commande, toutes les informations et conseils requis, utiles et suffisants de la part de Plast'N Bio, lui permettant de constater l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

Par sa commande, il reconnaît avoir reçu lesdites informations.

IV – ETUDE ET CONSEIL OPERATIONNEL

4.1.1. Conditions financières

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Plast'N Bio. En cas d'acceptation par le Client, un acompte de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date d'anniversaire du contrat.

Pour la réalisation de ces missions, Plast'N Bio facture en fonction soit d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client, facturés en sus de la prestation.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date de règlement portée sur les factures émises par Plast'N Bio donnera lieu à des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal applicable.

VII – DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES PLAST'N BIO

7.1. Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Plast'N Bio sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

Tous les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur, à l'exception du cas où le Client est non assujéti à la TVA, l'inscription se fera par Form In Time. Dans le cas les prix indiqués sont à entendre en NET.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se

Conditions Générales de Vente

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Plast'N Bio d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Plast'N Bio à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

7.2. Facturation – Règlement

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) technicien(s) ainsi que les éventuels frais de location de salle sont facturés soit en sus.

7.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement d'un acompte au minimum égal à 30% du prix total de la commande doit être effectué par le Client à la commande ;
- le paiement du solde doit être effectué par le Client à réception de facture et au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

Tout impayé à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités égales à cinq (5) fois le taux d'intérêt légal, ce jusqu'à complet paiement, nonobstant toute autre voie de recouvrement contentieux aux frais du client et sans préjudice d'autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

Plast'N Bio aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Plast'N Bio. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7.3. Limitations de responsabilité de Plast'N Bio

Plast'N Bio n'est tenu qu'à une obligation générale de moyen, aucune obligation de résultat ne lui étant expressément reconnue.

Plast'N Bio n'est pas responsable du de toute défaillance technique du matériel utilisé. La responsabilité de Plast'N Bio est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et plafonnée en tout état de cause à 50% du montant du prix effectivement réglé par le client. Elle ne pourra en tout état de cause être recherchée au titre de dommages formation, le cas échéant avec la facture des frais de formation, une attestation de participation, nonobstant la indirects (tels que perte de données, de

fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation).

7.4. Force majeure

Plast'N Bio ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Plast'N Bio, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Plast'N Bio.

7.5. Propriété intellectuelle

Plast'N Bio et leurs auteurs respectifs sont les titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux prestations qu'elle propose. A ce titre, l'ensemble des contenus quelle qu'en soit la forme (écrit, orale, numérique, électronique, radiotélévisé...) employé pour les prestations que propose Plast'N Bio, en demeure la propriété exclusive, le client s'interdisant et se portant fort du respect de cet engagement, sur les fondements des articles L.122-4 et L.335-2, par ses salariés, tout enregistrement, utilisation, reproduction, modification, cession, publication, diffusion, représentation et exploitation, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable de Plast'N Bio.

A défaut le client sera susceptible de poursuites tant civiles que pénales.

En tout état de cause, Plast'N Bio demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de prestations chez le Client.

7.6. Confidentialité

Plast'N Bio et le Client s'engagent à garder confidentiels les informations et documents les concernant de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à sa conclusion, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Plast'N Bio au Client.

Plast'N Bio s'engage à ne communiquer à des tiers autres que ses affiliés, partenaires ou fournisseurs, aucune des informations partagées par le Client, y compris relatives aux participants.

7.7. Clause de non-débauchage

Le client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur du prestataire. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause, et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et pendant deux ans à compter de sa terminaison.

80 Bis Rue du Général Allix 89100 SENS

SASU au capital de 50 000€ –

SIRET N° : 523 145 142 00031-RCS SENS-

Plast n bio organisme de formation

Numéro déclaration d'activité 27890139989

7.8. Communication

Le client accepte d'être cité par Plast'N Bio comme Client dans ses listes de références et propositions commerciales, ainsi que dans sa communication interne et toute autre qui l'exigerait.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, Plast'N Bio peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.9. Données Personnelles

Le Client ayant transmis des données à caractère personnel de ses salariés inscrits auprès de Plast'N Bio en tant que participant aux formations proposées par celle-ci, s'engage à informer chacun d'eux de la transmission et du traitement de ces données par Plast'N Bio en vue du suivi administratif de chaque formation le concernant.

Le client est informé qu'il dispose ainsi que ses salariés inscrits comme participants aux formations proposées par Plast'N Bio d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Ce droit peut être exercé par courrier (Plast'N Bio 80 bis Rue du Général Allix 89100 Sens) ou par courrier électronique (administratif@plastnbio.com)

Plast'N Bio conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le participant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

8.0. Droit applicable – Différents

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de différends entre le Client et Plast'N Bio, ceux-ci tenteront de parvenir à une solution amiable, à défaut de quoi, les litiges seront portés devant le Tribunal de Commerce de Sens.